



AVIS DE PUBLICITE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A LA SUITE D'UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), la Ville de Gray procède à la publication du présent avis de publicité à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée d'une association qui a fait une proposition d'occupation du domaine public en vue de l'exercice d'activités de promotion culturelle, de loisirs et artistiques au sein de la chapelle des Carmélites afin de redynamiser la visite de ce lieu présentant un aspect patrimonial et historique attractif.

LIEU D'EXECUTION

Chapelle des Carmélites sise 10q Rue des Casernes à Gray (70 100) - salle principale au rez-de-chaussée

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

L'autorisation d'occupation du domaine public est consentie uniquement pour l'organisation d'activités de promotion culturelle, de loisirs et artistiques.

CONTRAINTES SPECIFIQUES

Inscription au titre des monuments historiques de la Chapelle des Carmélites.
Protection du mobilier à caractère historique et patrimonial
Pas de possibilité de chauffage électrique.

DUREE

L'occupation du domaine public est conclue pour une durée de trois ans à partir du 4 novembre 2024.

MONTANT DE LA REDEVANCE

Le montant de la redevance est minimum de 100 euros.

MODE DE PASSATION

Procédure de sélection en application de l'article L.2122-1-4 du CGPPP.

CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront étudiées selon les critères suivants :

- **Critère 1 : Attractivité du projet** - Activités envisagées notamment en lien avec l'aspect patrimonial de la chapelle, diversité des activités proposées, public visé, récurrence des activités / **50 points**
- **Critère 2 : Profil du candidat** - expériences professionnelles et qualifications en lien avec le projet / **40 points**
- **Critère 3 : Redevance proposée / 10 points**

REMISE DES CANDIDATURES

La date limite de remise des candidatures est fixée au **Mercredi 30 octobre 2024 à 17h00.**

Le dossier de candidature devra être déposé par courrier recommandé ou contre récépissé à :

VILLE DE GRAY
Service affaires juridiques
Place Charles de Gaulle
70 100 GRAY

L'enveloppe portera la mention suivante :

APPEL A CANDIDATURES
« AOT CHAPELLE DES CARMELITES »
NE PAS OUVRIR

Le dossier de candidature sera composé des documents suivants :

- **Une note méthodologique répondant aux critères de sélection ;**
- **Les coordonnées et les statuts du candidat ;**
- **Tous renseignements que le candidat jugera nécessaire.**

Toutes informations complémentaires peuvent être sollicitées par courriel à l'adresse suivante : olecomble@cc-valdegray.fr

AFFICHAGE

Le présent avis de publicité est publié sur le site internet de la Ville de Gray ainsi que sur le panneau d'affichage de l'hôtel de ville.